RAPPORT DE CORRECTION ÉPREUVE A OPTION

SCIENCES SOCIALES

Conception Audencia Business School/HEC Paris

SOMMAIRE

le sujet	2
Attentes du jury	3
Remarques de correction	4
Conseils aux futurs candidats	5
Corrigés type	6

Le sujet

Conception : HEC Paris – Audencia Business School

SCIENCES SOCIALES

Programme ENS B/L

Jeudi 9 mai 2019, de 8 h. à 12 h.

Trop d'impôt ?

N.B. :
Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.
Aucun document n'est autorisé.
L'utilisation de toute calculatrice et de tout autre matériel électronique est interdite.

Les attentes du jury

Si le sujet renvoyait au thème « Inégalités » du programme de Sciences sociales de la classe préparatoire *Lettres et sciences sociales* (B/L) – en particulier les items « Equité, justice sociale, redistribution, protection sociale »- , il permettait également de mobiliser certains éléments des thèmes « L'action publique », « Concurrence, équilibre et optimalité », « Pouvoir, participation politique et action collective », « Travail, emploi, chômage » et « Production et dynamiques de l'ordre social ».

La formulation du sujet était un clin d'œil à l'expression « trop d'impôt tue l'impôt », résumant la « courbe de Laffer » selon laquelle des taux d'imposition élevés finissent par produire des effets désincitatifs sur l'activité économique. Le sujet s'inscrivait aussi bien sûr dans l'actualité sociale et politique française, le mouvement des Gilets jaunes apparu en octobre 2018 ayant remis sur le devant de la scène les questions relatives au poids de l'impôt et à la justice fiscale, avec la demande de rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Pour tenter de sortir de la crise des gilets jaunes, E. Macron a lancé un Grand débat national par une lettre adressée aux Français dans laquelle il dresse la liste des questions essentielles auxquelles le Grand débat devra répondre. La première question concerne l'impôt : « Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? ».

Conformément à l'esprit de l'épreuve, les candidats devaient donc mener à la fois une réflexion économique, consistant à discuter finement les arguments en faveur d'une baisse des prélèvements obligatoires, et une réflexion sociologique visant à comprendre les ressorts du consentement à l'impôt. Ces deux dimensions étaient à articuler afin de réfléchir à la façon de surmonter le dilemme efficacité-équité au cœur de l'impôt tant d'un point de vue économique (fiscalité optimale) que socio-politique, en abordant la question de la légitimation de l'impôt. Toutes deux exigeaient de désagréger « l'impôt » pour analyser les caractéristiques de l'assiette favorisant plus ou moins le risque d'effets pervers en cas de « haut taux » et l'impopularité du prélèvement. Une mise en perspective historique et un usage précis de la comparaison internationale permettaient en outre de disposer d'arguments empiriques solides et d'éviter les dérives idéologiques.

Remarques de correction

La maîtrise formelle de l'épreuve semble globalement acquise : la plupart des compositions révèlent un effort de construction des différentes parties du devoir. On rappellera de nouveau que le soin apporté à la présentation de la copie tant en matière de lisibilité de l'écriture que de clarté de l'expression ou de correction de l'orthographe, est très important. On insistera également sur quelques prescriptions essentielles relatives à la dissertation.

L'introduction est une étape décisive au cours de laquelle l'analyse du sujet est élaborée. De ce point de vue, la définition des termes doit être envisagée non seulement comme un point de passage obligé, mais encore, et surtout, comme le moyen d'interroger le sujet et de construire progressivement la problématique à partir de laquelle le plan prendra sens. Ici, il était indispensable de questionner les critères au nom desquels l'impôt serait « en trop », ou « trop élevé », afin de mettre en évidence (et en tension) les différentes dimensions du sujet. De même, la problématique ne peut pas tenir en une simple question qui souvent se limite à reformuler le sujet en le paraphrasant et, parfois, le dénature en le restreignant ou en le déformant. Tout sujet invitant à une réflexion originale, il est particulièrement préjudiciable de le rabattre sur un questionnement plus général dont il n'est pas l'équivalent. Une problématique telle que « L'impôt est-il nuisible à la croissance ? » était donc à la fois partielle (uniquement centrée sur la dimension d'efficacité) et peu opératoire, car l'évacuation d'une réflexion en termes de « niveau » ôtait au sujet l'essentiel de sa complexité. Un soin particulier doit également être accordé à l'accroche. Vouloir articuler le sujet à l'actualité est en soi pertinent mais cela doit être fait de façon précise (évoquer en une ligne le « mouvement des Gilets jaunes » n'apporte pas grand-chose à la copie) et ne doit pas conduire à oublier l'histoire : si l'on replace le sujet dans une perspective temporelle longue comme le font Nicolas Delalande et Alexis Spire, on constate que la question du trop d'impôt est récurrente depuis l'Ancien Régime (à l'origine des cahiers de doléances, on trouve une révolte fiscale). Il était donc maladroit et factuellement faux de présenter le sujet comme étant justifié par une forme de contestation inédite. Plus généralement, les Sciences humaines invitent justement à ne pas surestimer les ruptures et à interroger les représentations en termes de radicale nouveauté.

La dissertation doit être commandée par une visée démonstrative : elle mobilise alors la force logique des raisonnements, la cohérence des arguments et l'ensemble des éléments – théoriques, empiriques, historiques, etc. – pouvant faire preuve. Le plan annoncé doit être respecté et la conclusion doit permettre d'apporter une réponse précise à la problématique choisie.

Les copies ont pour la plupart bien cerné les enjeux relatifs aux effets pervers que peut comporter une fiscalité « trop » importante, ainsi qu'aux difficultés d'obtenir un large consentement à l'impôt. La différenciation des copies a surtout reposé sur la capacité des candidats à inscrire leur réflexion dans une vision englobante des fonctions de l'impôt (qui ne se réduisent pas à la redistribution) et à enrichir leur réflexion grâce à une analyse rigoureuse des mécanismes économiques évoqués, à des exemples de politiques publiques et d'évaluation permettant d'appuyer leurs propos, et à une distinction du rapport à l'impôt selon les groupes sociaux.

Certaines copies ont cependant profondément manqué de contenu scientifique, se contentant de propos vagues voire normatifs sur les « méfaits » ou « bienfaits » de l'impôt (traité alors comme un tout indistinct). On rappellera que la restitution des termes d'un débat d'actualité ne peut tenir lieu d'argumentation, et que les Sciences économiques et sociales produisent un ensemble de savoirs et de concepts propres, que les candidats doivent maîtriser pour obtenir une note satisfaisante.

Conseils aux futurs candidats

Les futurs candidats doivent acquérir une solide culture économique et sociologique qui comprend la maîtrise des théories mais aussi la connaissance de données sociales et de faits économiques stylisés.

Ils doivent privilégier la maîtrise des mécanismes et des processus plutôt que l'accumulation de références voire de fiches de lecture. Sur le sujet proposé cette année, la plupart des candidats ont voulu représenter et expliquer la courbe de Laffer, mais très peu d'entre eux l'ont fait correctement : ainsi, l'axe des abscisses de cette courbe n'est pas « l'imposition » mais le taux d'impôt ; l'effet supposé par cette courbe ne transite pas essentiellement par l'évasion fiscale et n'est donc pas propre aux économies ouvertes. De même, l'usage rigoureux des termes est indispensable. Par exemple, « l'impôt » n'est pas synonyme de « l'impôt sur le revenu » (écrire que « l'impôt a été créé en 1914 » est donc faux) ; la TVA n'est pas un impôt forfaitaire mais proportionnel. Les candidats doivent être convaincus du signal négatif que de telles confusions envoient aux correcteurs, et se montrer vigilants quant à la rigueur de leurs apprentissages et de leur rédaction.

Corrigés type

Deux propositions de plans possibles

Exemple de plan 1 :

1/ Les raisons du rejet de l'impôt

1.1. L'inefficacité de l'impôt

A partir des années 1980, sont mises en place des politiques de *tax cuts* aux Etats-Unis et au Royaume-Uni qui sont justifiées par la courbe de Laffer. Au-delà d'un certain seuil d'imposition jugé confiscatoire, les agents réduisent leurs activités économiques (offre de travail, investissement…), développent des stratégies d'optimisation fiscale voire de fraude fiscale ou d'exil fiscal dans un contexte de globalisation financière. L'impôt sur les sociétés (IS) est accusé de réduire la compétitivité des entreprises et les impôts sur les salaires et la main d'œuvre augmentent le coût du travail et génèrent du chômage. Toutes ces mesures visant à réduire les impôts sur les entreprises, sur le capital ou sur la fortune sous-tendent la théorie du ruissellement (*trickle-down theory*) qui prétend que la baisse des taux marginaux supérieurs de l'impôt permettra un ruissellement vers les classes populaires *via* un surplus de croissance économique générateur d'emplois.

1.2. La baisse du consentement à l'impôt

Comme le montre A. Spire, le rejet actuel de l'impôt concerne les classes populaires et les classes moyennes du privé. Les classes supérieures s'accommodent avec l'impôt. Les classes populaires souffrent d'une méconnaissance de la fiscalité. Alors qu'elles sont pourtant les grands bénéficiaires de la redistribution, elles sont victimes d'une illusion liée à une invisibilisation de l'Etat, « administration sans guichet ». Les classes moyennes ont développé une conscience de classe triangulaire (O. Schwartz) où elles se sentent écrasées entre la France du haut qui échappe à l'impôt et celle du bas qui « profite » du système. B. Milanović souligne que ce sont ces catégories sociales qui sont les grandes perdantes de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie. Sa « courbe de l'éléphant » montre ainsi qu'entre 1998 et 2008, la croissance des revenus réels a profité aux pays asiatiques les plus pauvres et aux Occidentaux les plus riches (la trompe de l'éléphant) au détriment des classes moyennes et populaires du Nord.

2/ Un impôt pourtant indispensable

2.1. La nécessité de financer les services publics

Dans sa lettre aux Français, E. Macron met en parallèle l'évolution de l'impôt avec l'évolution des services publics : « Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? ». L'impôt finance des dépenses publiques et c'est la définition du périmètre de l'Etat qui est ici en jeu. La crise de l'impôt est une crise de légitimité de l'Etat providence (J. Habermas).

L'importance du poids des prélèvements obligatoires en France s'explique en grande partie par la prise en charge collective des dépenses de santé et d'éducation.

2.2. Le besoin de corriger les inégalités et les défaillances de marché

Comme le montre Th. Piketty, la baisse séculaire des inégalités dans les pays occidentaux de la fin des années 1880 au début des années 1980 ne s'explique pas par la courbe de Kuznets mais par les guerres et l'impôt : ce sont les impôts progressifs comme l'impôt sur le revenu ou les droits de succession qui sont les plus redistributifs. Les politiques de *tax cuts* ont engendré une forte croissance des inégalités aux États-Unis. L'impôt permet également de corriger les défaillances de marché. Une taxe pigouvienne peut internaliser les externalités négatives aussi bien en matière d'environnement que de santé publique (taxes sur les tabacs et les alcools).

3/ Mieux d'impôt

3.1. Restaurer l'efficacité de l'impôt

Depuis l'article pionnier de J. Mirrlees, l'objectif de la fiscalité optimale est de trouver un barème fiscal qui arbitre au mieux entre redistribution et incitations. La proposition de M. Friedman d'un impôt négatif peut s'interpréter dans ce cadre de la fiscalité optimale. Les travaux contemporains de Th. Piketty, E. Saez, C. Landais ou N. Frémeaux cherchent à tester la sensibilité des contribuables aux différents impôts. Ils montrent que les hommes politiques surévaluent la sensibilité à l'impôt des plus riches et sous-estiment celle des plus pauvres comme le montrent la suppression de l'ISF ou la révolte des bonnets rouges puis des gilets jaunes. Dans *Pour une révolution fiscale*, C. Landais, Th. Piketty et E. Saez montrent ainsi que le taux global d'imposition des derniers percentiles est plus faible que celui des classes moyennes. De même, les niches fiscales sont surexploitées par le dernier centile.

3.2. Donner une nouvelle légitimité à l'impôt

Le rejet de l'impôt vient moins de son montant que de l'incompréhension de son calcul et de l'utilisation de l'argent public. Il existe donc un manque évident de transparence de l'impôt. La rupture observée dans les années 1980 est une rupture idéologique. La théorie du ruissellement est un mythe (A. Parienty) et ce sont les classes supérieures qui ont « fait sécession » se laissant emporter par leur cupidité (*greed*) comme le montre D. Cohen. Restaurer des taux marginaux plus élevés et surtout imposer davantage les héritages (N. Frémeaux) favoriseraient l'égalité des chances. C'est donc bien un nouveau pacte démocratique qu'il faut aujourd'hui reconstruire à l'image de celui créé après la Révolution française (N. Delalande). Une véritable mise à plat de la fiscalité est indispensable mais aussi une harmonisation internationale, possible déjà au niveau européen.

Bibliographie indicative

BENASSY-QUERE Agnès, CŒURE Benoît, JACQUET Pierre, PISANI-FERRY Jean, *Politique économique*, chap. 8, « La politique fiscale », De Boeck, 2017

BOZIO Antoine (dir.), *Economie des politiques publiques*, La découverte, Coll. Repères, 2017

COHEN Daniel, *La prospérité du vice*, Albin Michel, 2009

DELALANDE Nicolas, « Un régime démocratique est toujours associé à des formes d'imposition », *L'Economie politique*, octobre 2014
DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, *Histoire sociale de l'impôt*, La découverte, Coll. Repères, 2010
FREMEAUX Nicolas, *Les nouveaux héritiers*, Seuil, Col. La république des idées, 2018
HABERMAS Jürgen, *Raison et légitimité*, Payot, 1988 (1973)
LAFFER Arthur, « The Laffer Curve: Past, Present, and Future », *The Heritage Foundation*, 2004
https://www.heritage.org/taxes/report/the-laffer-curve-past-present-and-future
LANDAIS Camille, PIKETTY Thomas, SAEZ Emmanuel, *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle*, Le Seuil/République des idées, 2011
http://www.revolution-fiscale.fr/
MILANOVIC Branko, *Inégalités mondiales*, La découverte, 2019
MIRRLEES James, "An Exploration in the Theory of Optimal Income Taxation", *Review of Economic Studies*, 1971
PARIENTY Arnaud, *Le mythe de la « théorie du ruissellement »*, La découverte, 2018
PIKETTY Thomas, *Le capital au XXIe siècle*, Seuil, 2013
ROSANVALLON Pierre, *La Crise de l'État-providence*, Le Seuil, 1981
SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt. Attachement à l'Etat. Enquêtes sur les contribuables français*, Seuil, 2018

Exemple de plan 2 :

1/ Au nom de quoi peut-on considérer qu'il y aurait « trop d'impôt » ? Il convient de procéder à des comparaisons historiques et internationales puis de contextualiser l'interrogation en présentant le renouvellement ou les infléchissements des politiques fiscales dans un contexte économique en mutation.

1.1. « Trop » par rapport à quoi, à qui ?
Indicateurs : taux de prélèvements obligatoires en France (30% PIB en 1960, 45,4 % en 2017, mais plus de moitié soit 24 % par rapport au PIB sont des prélèvements sociaux). La moyenne de l'UE est de 40 %. La pression fiscale, mesurée par le taux de prélèvements obligatoires, exprime un choix de société, produit de l'histoire. La fiscalité est ce qui relie l'Etat aux structures économiques, sociales, culturelles et politiques (J. SCHUMPETER).

Désagréger : de « trop d'impôt ? » à « quels impôts » sont en trop ? Le rapport 2018 de l'OCDE sur les prélèvements obligatoires dans les pays membres montre une tendance générale depuis 1995 à la réduction des impôts sur les revenus et à la hausse des impôts sur la consommation (assiette et taux). Distinction impôt direct/indirect et distinction impôt progressif/proportionnel. France/Danemark : les deux pays présentent un taux record de prélèvements obligatoires, mais la structure des prélèvements est très différente (France : cotisations sociales/PIB élevé; Danemark : impôts sur les revenus, bénéfices et capital/PIB élevé).

Différencier socialement le rapport à l'impôt et à la pression fiscale. Le principe d'égalité devant l'impôt (art. 14. de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) est érigé en principe constitutionnel en 1973. Mais les lectures, les usages et les applications de ce principe sont très divers (juridisme *versus* sciences sociales). Empiriquement, on constate que le taux global d'imposition diminue pour les percentiles les plus élevés de la distribution des revenus, qui supportent une pression fiscale plus faible que celle des classes moyennes (C. LANDAIS, T. PIKETTY, E. SAEZ). Par ailleurs, le rapport à l'impôt est socialement différencié : hostilité plus marquée des classes populaires (A. SPIRE, 2018) et maîtrise de l'impôt par les classes dominantes (A. SPIRE, 2011).

1.2. « Trop d'impôt » si cela risque de menacer l'efficacité économique et de poser des problèmes de compétitivité dans un contexte de mondialisation et de globalisation financière.
Le tournant des années 1980 : politiques de *tax cuts* aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, infléchissements de la fiscalité dans d'autres pays. En France, depuis 1987, le barème d'imposition sur le revenu a suivi une évolution continue à la baisse : réduction du nombre de tranches et diminution des taux marginaux appliqués (M. ANDRE, M. GUILLOT). Justification par la courbe de Laffer, reprise d'un argumentaire ancien relatif aux effets désincitatifs sur l'offre (A. Smith, J-B. Say, J. Dupuit, L. von Mises...) mais se pose la question de la validité empirique de cette thèse : discussion critique indispensable.

La fiscalité sur le capital est particulièrement visée, car une fiscalité trop lourde serait susceptible de nuire à l'accumulation du capital, à la productivité du travail, à la croissance potentielle et à l'emploi, selon le degré de flexibilité du marché du travail (M. FELDSTEIN). Analyses en termes d'incidence fiscale, effets des taux d'imposition et des assiettes sur l'offre et la demande de capital, effet de substitution et effet de revenu.
La mondialisation apporte de nouveaux arguments en faveur d'une baisse de la fiscalité, afin de gagner en compétitivité, d'attirer les capitaux et de ne pas pénaliser l'emploi par un coût du travail trop élevé (coin socio-fiscal).

2/ Peut-on déterminer précisément le seuil au-delà duquel on aurait « trop d'impôt » ? Fiscalité optimale et fonctions de l'impôt.

2.1. La recherche d'une fiscalité optimale pour éviter les effets économiquement (efficacité) et socialement (bien-être) dommageables d'une pression fiscale excessive. L'optimum de premier rang étant en pratique inaccessible (conditions et analyse du second théorème de l'économie du bien-être), il est nécessaire d'arbitrer entre efficacité et équité. Le panier percé (A. OKUN), la distorsion produite par l'impôt et la perte sèche acceptée par la collectivité correspondent au degré d'aversion aux inégalités. Sacrifice d'efficacité contre bénéfice d'équité.

Théorie de la fiscalité optimale (J. MIRRLEES, 1971). Il s'agit bien de partir des objectifs définis par le décideur public. Mais quels sont-ils ? Quelle fonction de bien-être social retenir (notamment, approche utilitariste ou rawlsienne) ? L'approche de la fiscalité optimale ne peut faire l'économie des controverses qui existent dans la société concernant les objectifs à poursuivre, la détermination du bien-être ou le contenu de l'intérêt général : « A good way of governing is to agree upon objectives, discover what is possible, and optimize » (J. MIRRLEES, 1986). Quel(s) accord(s) sur le(s) objectif(s) ?

2.2. L'efficacité de l'impôt et la justification de la pression fiscale s'apprécient plus largement au regard des fonctions d'allocation et de redistribution : la fiscalité contribue aussi par plusieurs canaux à la croissance.
La fiscalité a aussi pour objectif de corriger des défaillances de marché : financement des services publics, investissements dans le capital public, l'éducation et la santé, qui dégagent des externalités positives et sont au cœur de la croissance économique, rôle de la fiscalité face aux problèmes environnementaux qui menacent les possibilités de développement économique. Mais les effets de la fiscalité sur la croissance transitent aussi par ses effets redistributifs, qui jouent sur la demande. Keynes hier, Stiglitz aujourd'hui ou encore A. G. BERG et J. D. OSTRY. Distinction entre progressivité et redistributivité du système fiscal : une pression fiscale élevée peut contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté (W. KORPI et J. PALME).

3/ Considérer qu'il y a « trop d'impôt » ne consiste-t-il pas toujours fondamentalement à mettre en question la légitimité de l'impôt, voire de l'Etat ?
Les attitudes en matière de justice fiscale et le consentement à l'impôt révèlent les rapports entre l'individu, la société et l'Etat.

3.1. Les représentations de la justice fiscale, ancrées dans les expériences et les trajectoires sociales des individus, conditionnent les perceptions du poids de la fiscalité.
L'opinion selon laquelle la fiscalité française est trop élevée est désormais dominante dans la population, le « ras-le-bol fiscal » étant devenu un problème public suite à des processus classiques de construction sociale et médiatique (A. SPIRE). Dans l'enquête du programme de recherche « Dynegal » (*Dynamique des inégalités*, 2013), à la proposition « La France est un pays où l'on paye trop de charges et d'impôts », 48 % des personnes interrogées se disent ainsi tout à fait d'accord, et 36 % plutôt d'accord. On observe cependant des clivages importants en fonction de l'âge, de la position sociale et de la localisation : opinion davantage présente chez les cinquantenaires que chez les jeunes, chez les habitants des agglomérations de moins de 100 000 habitants et des communes rurales, opinion d'autant plus présente que l'on descend le long de la hiérarchie socioprofessionnelle et plus fréquente chez les bas revenus (M. FORSE et M. PARODI). Effets d'âge et de génération liés aux expériences du cycle de vie : hausse des revenus d'activité et évolution de la fiscalité supportée, acquisition d'un logement, d'une automobile, impôt sur les transmissions. Disparités socio-spatiales : effets des mutations structurelles (métropolisation, évolutions de l'emploi) et de l'évolution des dépenses publiques (revenus de transfert) (L. DAVEZIES).

3.2. Si le consentement à l'impôt et le civisme fiscal restent forts en France, la différenciation sociale de plus en plus prononcée des rapports à l'impôt révèle les tensions et les fractures qui traversent la société depuis quelques années.
Les classes populaires expriment plus que les autres des griefs contre la lourdeur de la fiscalité. Ceci peut s'expliquer par une plus grande méconnaissance d'un système fiscal complexe et opaque (et donc de la distribution réelle des prélèvements et des transferts), une modification de leur socialisation et de leur représentation du monde social (conscience sociale triangulaire), la concentration des difficultés d'emploi sur les moins qualifiés (qui favorise l'adhésion au discours dominant des employeurs sur les excès de « charges » sociales)... mais aussi par la dépendance plus forte des classes populaires vis-à-vis de l'Etat social, dans un contexte où se multiplient les formes de contrôles exercées par un Etat à la fois plus présent et plus distant (distance sociale accrue entre agents publics et membres des classes populaires, resserrement des services publics) (Y. SIBLOT et al.).
Consentement à l'impôt et civisme fiscal restent forts même si les enquêtes font ressortir une opinion qui dénonce majoritairement une pression fiscale trop élevée.
F.K MANN : l'impôt est une intervention de la société sur elle-même à travers trois formes de contrôle social (aujourd'hui plus difficiles) : contrôle des comportements individuels (MAIS individualisme plus prégnant) ; moyen pour contrôler les distances entre classes sociales (MAIS approfondissement des inégalités = élévation des distances) ; moyen pour réguler le capitalisme (MAIS, optimisation, évasion et exil fiscal, redéfinition des frontières de l'Etat avec la nouvelle gestion publique).
Enfin, « Trop d'impôt ? » ou « trop de dépense fiscale » ? Hausse des réductions d'impôts, exonérations et abattements : 20 % des recettes fiscales nettes en 2003, 30 % en 2010 (Cour des Comptes, 2017).

Bibliographie indicative

ANDRE Mathias, GUILLOT Malka, « 1914 - 2014 : cent ans d'impôt sur le revenu », *Les Notes de l'Institut des Politiques Publiques*, n° 12, 2014
BERG Andrew G., OSTRY Jonathan D., « Égalité et efficience. Faut-il arbitrer entre les deux ou vont-elles de pair ? », *Finances & Développement*, vol. 48, n° 3, septembre 2011.
COUR DES COMPTES, *Les dépenses fiscales. Note d'analyse de l'exécution budgétaire*, 2017.
DAVEZIES Laurent, *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Seuil, République des idées, 2012.
FELDSTEIN Martin, « Incidence of a Capital Income Tax in a Growing Economy with Variable Saving Rates », *Review of Economic Studies*, 1974.
FORSE Michel, PARODI Maxime « Les Français et la justice fiscale », *Revue de l'OFCE*, n°137, 2015.
KORPI Walter, PALME Joakim, "The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare State Institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries", *American Sociological Review*, Vol. 63, n°5, 1998.
LANDAIS Camille, PIKETTY Thomas, SAEZ Emmanuel, *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle*, Le Seuil/République des idées, 2011
MANN Fritz Karl, « Sociology of Taxation », *The Review of Politics*, vol. 5, n°2, 1943.
MIRRLEES James, "An Exploration in the Theory of Optimal Income Taxation", *Review of Economic Studies*, 1971

MIRRLEES James, “The Theory of Optimal Taxation”, in *Handbook of Mathematical Economics*, K. J. ARROW, M. D. INTRILLIGATOR (ed.), 1986, vol. III, ch. 24,1986
OKUN Arthur, *Equality and Efficiency, the Big Trade-off*, 1975
SCHUMPETER Joseph, « La crise de l’Etat fiscal » (1918), in *Impérialisme et classes sociales*, Champ Flammarion, 1972.
SIBLOT Yasmine, CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, RENAHY Nicolas, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Armand Colin, 2015 (Chapitre 6. Les classes populaires face à l’Etat).
SPIRE Alexis, « La domestication de l'impôt par les classes dominantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5, 2011.
SPIRE Alexis, *Résistances à l’impôt, Attachement à l’Etat. Enquêtes sur les contribuables français*, Seuil, 2018.
STIGLITZ Joseph, *Economie du secteur public*, de Boeck, 2018, (Partie 5. Théorie de la fiscalité).